



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Garantie d'emprunt à Bretagne Sud Habitat Construction de 34 logements à Pontivy - Clémenceau

DEL-2020-031

Numéro de la délibération : 2020/031

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/04/2020

Date de convocation du conseil : 21/04/2020

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2020

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Emilie CRAMET par Georges-Yves GUILLOT, M. Eddy RENAULT par Soizig PERRAULT

Garantie d'emprunt à Bretagne Sud Habitat Construction de 34 logements à Pontivy - Clémenceau

Rapport de Yann LORCY

Vu la demande formulée par Bretagne Sud Habitat et tendant à obtenir la garantie de 50 % pour le remboursement d'emprunts PLUS, PLAI et PHB d'un montant total de 3 250 651 € pour le financement de la construction de 34 logements à Clémenceau à Pontivy ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 :

Le Conseil municipal de la VILLE DE PONTIVY accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'emprunt d'un montant total de 3 250 651,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°104590 constitué de 5 lignes de prêt :

Prêt	Montant	Durée	Périodicité	Taux
PLAI	887 956 €	40 ans	Annuelle	Livret A -0,2 %
PLAI foncier	104 340 €	50 ans	Annuelle	Livret A -0,2 %
PLUS	1 861 081 €	40 ans	Annuelle	Livret A +0,6 %
PLUS foncier	227 274 €	50 ans	Annuelle	Livret A +0,6 %
PHB	170 000 €	Phase 1:20 ans Phase 2:20 ans	Annuelle	Phase 1 : fixe 0,00 % Phase 2 : Livret A +0,6 %
TOTAL	3 250 651 €			

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Nous vous proposons :

- D'approuver la garantie d'emprunt et les conditions précitées,
- D'autoriser Madame la Maire à signer le contrat à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 avril 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**